Déposez votre pré-plainte

Vol de téléphone portable, escroquerie, ou encore dégradation de biens, vous pouvez désormais gagner du temps grâce au système de pré-plainte en ligne.

Il vous permet de signaler simplement et rapidement vos plaintes auprès de la police ou de la gendarmerie.

Comment utiliser le système ?

- En se rendant sur le site du Gouvernement
- En remplissant un formulaire de télé déclaration
- En fixant un rendez-vous au commissariat de votre choix
- En se présentant au rendez-vous pour valider juridiquement votre plainte

Infos pratiques

Attention : Le dispositif s’adresse aux victimes d’atteintes aux biens dont l’auteur est inconnu uniquement.
Important : n’utilisez pas la pré-plainte en ligne pour des situations d’urgence.
Dans ce cas, téléphonez au 17.

Liens utiles
Formulaire